

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Marc RAMUS - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Marie VIDAL MICHEL - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Stéphanie RUSSO - Michèle SALLES - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Claude ALIMI

- Arrivée de Bruno VADON à 18h07 après l'appel et la nomination du secrétaire de séance.

Étaient représenté(e)s : Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON - Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET - Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Était absent non représenté : -

Monsieur le Maire : « Pour ce Conseil Municipal, je laisse Mme SERRES procéder à l'appel. Le quorum est atteint ».

Je souhaite observer une minute de silence pour le peuple espagnol et ses victimes. Dès que l'association des Maires de France aura pris contact, s'il y a un appel aux dons, je demanderai l'autorisation de faire un don à l'Espagne. Pour le moment, ce n'est pas le cas.

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Vote :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Marc RAMUS - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Marie VIDAL MICHEL - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Stéphanie RUSSO - Michèle SALLES - Denis WILLAERT - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Claude ALIMI - Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO - Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET - Alain

MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés → 2

Bruno VADON - Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 19 septembre 2024 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Vote :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI - Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI - Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Absents non représentés → 2

Bruno VADON - Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON

1. Installation d'1 (un) nouveau Conseiller Municipal – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « J'ai reçu la démission de M. Olivier Crouzier, Conseiller Municipal, et l'ai évidemment transmise au Préfet. J'ai ensuite contacté la personne suivante sur la liste, M. Alain Marot qui a accepté de prendre la relève. Je vous demande donc de prendre acte du remplacement de M. Olivier Crouzier par M. Alain Marot.

M. Crouzier m'a informé s'être adressé à chacun d'entre vous pour expliquer les raisons de son geste. Bien que nous ayons des divergences sur certains points, je respecte pleinement sa décision.

M. Alain Marot est malheureusement dans l'impossibilité de venir aujourd'hui. Il se présentera lui-même lors du Conseil du 19 décembre»

Claude ALIMI : « Concernant cette démission, je m'interroge sur la solidité de votre équipe et sur l'effritement que l'on observe depuis le début de votre mandat, ainsi que sur l'affaiblissement de l'administration et les conséquences que cela peut avoir sur la gestion de la commune. Je suis désolé pour vous, c'est avec tristesse que je constate que votre équipe s'étiole petit à petit. Vous vous posez peut-être la question de votre propre démission, je ne sais pas ? »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, car vous montrez vraiment de l'empathie pour moi et pour notre liste et j'en suis touché. Maintenant, c'est la vie normale d'un groupe.

Si vous avez eu la lettre de M. Olivier Crouzier, vous avez pu constater qu'il est absolument contre tout logement social, ce qui est une attitude non réaliste.

J'ai pris acte de sa démission.

Le groupe se porte bien et, pour ma part, je suis en pleine forme. Merci, M. Alimi. »

Votes :

Ont pris acte → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI - Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Claude ALIMI - Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Cathy CANDAU

représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET - Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT - Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES - Bruno VADON - Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON

2. Création de 30 postes « agents recenseurs » et fixation de leur rémunération dans le cadre du recensement de la population 2025 – Rapporteur Marc RAMUS

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez, en 2025, un recensement sera effectué. Je laisse la parole à Marc Ramus pour la création de postes ».

Marc RAMUS : « Du 16 janvier au 15 février 2025, la commune du Beausset sera concernée par le recensement intégral de sa population. Selon les termes de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, le recensement est une compétence partagée entre l'État, par l'intermédiaire de l'INSEE, et les communes. Les communes ont la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement, tandis que l'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

Parmi les objectifs à atteindre, le recensement doit notamment permettre d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Ces chiffres ont un impact fort sur la gestion communale, les finances locales, et de réglementation. En effet, environ 350 articles de loi se réfèrent à la population issue du recensement. À titre d'exemple, le recensement influence directement :

- Le nombre de Conseillers Municipaux,
- La détermination du mode de scrutin,
- La dotation globale de fonctionnement d'une commune,
- Les règles d'adjudication des marchés,
- Les plans et travaux d'urbanisme,
- La législation des loyers,
- Et l'affichage urbain, etc.

Le recensement fournit également des données sociodémographiques détaillées sur les individus et les logements. Ces résultats sont utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, et prévoir les équipements collectifs et l'habitat. Ils permettent aussi de définir les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire, de transport, et d'équipement public, etc.

Ce recensement de 2025 revêt une importance particulière puisqu'il doit confirmer ou infirmer le passage du seuil des 10 000 habitants pour la population municipale du Beausset. Actuellement, la commune est recensée intégralement tous les 5 ans. Si ce seuil est franchi en 2025, le recensement s'effectuera annuellement et par sondage, à raison de 8 % des logements de la commune.

En 2025, la taille de la commune nécessite une charge de travail importante pour garantir une collecte de qualité et exhaustive. Environ 5 500 logements sont à recensés sur la commune. Il est donc nécessaire de recruter 30 agents recenseurs pour effectuer cette collecte. Le coordinateur communal, chargé de l'organisation, de la gestion et du bon déroulement du recensement 2025, sera désigné par arrêté.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le recrutement des 30 agents recenseurs nécessaires au recensement et de fixer leur rémunération pour les opérations prévues entre le 16 janvier et le 15 février 2025 ».

Monsieur le Maire : « Nous sommes dans la pire des situations, puisque, sur les 3 dernières années, 2 années nous ont projetées à un peu plus de 10 000 habitants, et une année à 9 980. Nous sommes donc obligés de procéder à un recensement intégral. Cela explique la création de ces 30 postes d'agents recenseurs, ainsi que les frais qui y sont associés. Des questions ? »

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

3. Transfert de compétence n°10 pour la commune de Gonfaron et reprise de compétence n°7 pour l'agglomération Estérel Côte d'Azur au comité syndical TE 83 – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Par une délibération en date du 26 juin 2024, la commune de Gonfaron a acté son adhésion à la compétence n° 10, relative au développement des énergies renouvelables, au profit de Territoire d'Énergie, le Symielec. Par une autre délibération du 27 juin 2024, l'agglomération Estérel Côte d'Azur a acté la reprise de la compétence optionnelle n° 7, IRVE (bornes de recharge des véhicules électriques), confiée par les communes des Adrets-de-l'Estérel, de Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens, à Territoire d'Énergie Var-Symielec depuis 2018.

Le comité syndical de Territoire d'Énergie 83 a délibéré favorablement le 8 octobre pour acter cette reprise de compétences et cette adhésion. Conformément à la loi, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences par une délibération du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ces transferts ».

Monsieur le Maire : « Des remarques ? J'ai oublié de signaler que, maintenant que M. Alain Marot est installé, il m'a donné son pouvoir pour ce soir ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

4. Adoption du rapport de « droit commun » de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 octobre 2024 au titre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à la CASSB – annexe – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Comme il s'agit d'un point très technique, je vais vous présenter les 2 points en même temps. Évidemment, nous procéderons à des votes séparés.

Ces points concernent d'abord l'attribution de compensation, qui est reversée par la communauté d'agglomération aux communes selon des règles très strictes.

Ensuite, de cette attribution de compensation, on en déduit des missions que la communauté d'agglomération exerce pour le compte de la commune.

La dernière mission, particulièrement significative, était notre contribution au SDIS. À l'époque, de mémoire, cela représentait environ 300 000 € transférés à l'agglomération.

Il s'agit ici du GEPU, acronyme désignant la Gestion des Eaux du Pluvial Urbain.

Un peu d'historique est nécessaire pour saisir les enjeux.

En 2019, la compétence est récupérée par la communauté d'agglomération sous forme d'une révision libre de l'attribution de compensation.

La différence entre une révision libre et une révision de droit commun réside dans le fait que la révision libre permet d'imputer en investissement une partie des dépenses et par suite, de récupérer la TVA.

En 2019, il y a eu le transfert de la compétence.

En 2020, une révision libre de cette attribution de compensation a été décidée, avec une clause de revoyure en 2022.

Le schéma est finalisé en 2024 après une véritable étude (le nombre de mètres linéaires - fossés à curer - les bouches d'égout etc). Tous les ratios sont calculés. Il y a eu quelques malentendus au niveau de la communauté d'agglomération et le tribunal administratif a annulé les délibérations fixant les charges transférées de 2019 à 2023. Nous avons donc l'obligation de délibérer sur une nouvelle révision de droit commun, intégrant cette fois-ci, grâce à l'étude, les coûts de fonctionnement par ratio et non plus par approximation et le renouvellement, qui avait été prévu sur 1000 ans, mais le bon sens et les cabinets qui nous ont conseillés nous ont dit que, pour un pluvial, un renouvellement sur 100 ans est une norme acceptable.

Il est indispensable de voter cette révision de droit commun car c'est une compétence obligatoire. Ceci est la première délibération (point n° 4) que je vais vous demander de voter. Mais avant cela, laissez-moi terminer mes explications.

Comme expliqué, cette révision de droit commun ne permet pas d'imputer des dépenses en investissement. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, je vous demanderai de vous prononcer sur la révision libre. Elle permettra d'imputer une partie de l'attribution de compensation sur l'investissement et de mettre en œuvre la clause de revoyure.

Cette clause permettra de prendre en compte le montant des travaux réalisés par commune. Chaque commune pourra ainsi payer pour ce qu'elle a fait. Il faudra également prendre en compte le montant des travaux réalisés durant la période 2019-2023 et comme vous l'avez vu dans les documents fournis, cette clause de revoyure est prévue et étalée sur 20 ans.

Pour cette révision libre, certaines communes, dont la commune du Beausset, ont insisté pour que le renouvellement soit amorti comptablement sur 60 ans.

Vous verrez que la note est déjà assez salée pour une petite commune comme la nôtre.

Comme les travaux doivent être réalisés selon le schéma directeur sur 25 ans, c'est la communauté d'agglomération qui prendra le relais avec les frais financiers que cela implique.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? »

Claude ALIMI : « C'est effectivement très technique. Là, actuellement, la révision de droit commun court de 2019 à 2024, si j'ai bien compris, c'est ce qu'on va voter en premier ? »

Monsieur le Maire : « Oui car actuellement, on ne pourrait même pas toucher l'attribution de compensation ! »

Claude ALIMI : « D'accord. Et ensuite, le deuxième vote, c'est pour passer en révision libre, ce qui permettra d'avoir cette possibilité. Pourquoi se départir d'une compétence, puisque là on la met dans les mains de la communauté d'agglomération alors qu'il me semblait qu'elle était bien gérée par la commune ? »

Monsieur le Maire : « Elle est obligatoire. Ce que la communauté d'agglomération a fait, c'est qu'elle a avancé d'un an la prise de cette compétence, comme pour la distribution de l'eau potable et la gestion des eaux usées.

La prise de cette compétence, c'était la décision du président de l'époque. »

Claude ALIMIM : « Pour le deuxième vote qui va avoir lieu, concernant ce qu'on appelle le CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, a-t-on des détails sur la prospective ? Parce qu'il me semble que nous manquons peut-être d'éléments là-dessus, notamment sur les coûts. A posteriori, qu'est-ce qui va être imputé dans 5 ans, éventuellement dans le cadre de la clause de revoyure ? »

Monsieur le Maire : « Dans les documents qui vous ont été remis, vous trouverez des ratios qui ont été évalués au mieux pour l'entretien, notamment pour l'hydrocurage, pour les mètres linéaires, etc. Vous avez le détail, commune par commune, des investissements, du renouvellement et de l'entretien. Ce dernier n'apparaît pas dans la délibération car une grande partie de l'entretien sera assurée par la commune. Par exemple, le nettoyage des grilles sera effectué par la commune, avec un coût unitaire qui est également prévu. D'autres remarques ?

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMIM – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

5. Adoption du rapport relatif à la « révision libre » de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 17 octobre 2024 relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales (GEPU) – annexe – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une dépense supplémentaire mais évidemment, lorsqu'on parle sérieusement, on considère un remplacement sur 100 ans et non sur 1 000 ans. Cela entraîne un investissement de 115 698 € de la part de la commune, ce qui ramènera notre attribution de compensation à 580 728 € ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMIM – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

6. Décision Modificative n°1 du budget de la commune – annexe – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Vous avez le détail pour chaque compte mais je vais vous en présenter son « architecture générale ». Nous avons rompu le contrat avec le maître d'œuvre pour l'accessibilité de la mairie car nous n'étions pas satisfaits de son travail.

Lui-même était assez gêné et il s'est retiré sans qu'aucune procédure ne soit engagée.

L'accessibilité de la mairie est ajournée d'un an et sera inscrite à l'ordre du jour pour 2025. Ce projet sera sans doute doté d'un budget plus important mais nous reprendrons une nouvelle maîtrise d'œuvre. Ceci est ce que nous ne dépensons pas.

En parallèle, nous avons décidé de reporter à 2024 la création d'un nouveau parking au stade de foot, du côté sud-ouest. L'investissement prévu est d'un peu plus de 300 000 € pour créer 46 places de parking et conformément à la règle, nous devons l'arborer (1 arbre pour 3 places).

Le deuxième engagement concerne la préemption d'un terrain en vente, le terrain Transdev, situé au rond-point Maran, en contrebas, actuellement occupé par des bus. Ce terrain figure dans notre nouveau PLU, encore non définitif, et était destiné à un parking d'entrée de ville pour le covoiturage et le stationnement. Nous souhaitons donc procéder à son acquisition.

L'évaluation des domaines pour ce terrain est de 243 000 €, majorée de 10 %. Sa surface est de 3 840 m². Ce terrain nous semble être une réserve utile pour le développement futur du Beausset.

Avez-vous des questions, notamment sur ces projets ou sur le détail des opérations, les points positifs et négatifs ayant permis de sélectionner ces 2 projets ? »

Michèle SALLES : « Je voudrais juste avoir confirmation que ces zones fléchées sur le PLU, qui sera adopté peut-être le 19 décembre, sont réservées uniquement pour un parking, c'est bien ça ? »

Monsieur le Maire : « Il est fléché pour un parking de covoiturage, qui sera évidemment à la charge de la communauté d'agglomération. Cependant, nous avons souhaité garder la maîtrise du foncier. Qu'est-ce qui se passera dans 20 ou 30 ans ? Je souhaite que nous restions propriétaires ».

Michèle SALLES : « L'objectif à terme, même si nous ne savons pas quand, est d'en faire un parking de covoiturage à cet endroit ».

Monsieur le Maire : « De covoiturage, mais aussi un parking d'entrée de ville. »

Philippe MARCO : « J'avais une question financière. Vous dites que pour mettre la mairie aux normes, il va falloir décaler en 2025. Certaines communes l'ont fait. Je voulais savoir si vous avez déjà calculé la baisse de la dotation de l'État pour 2025. Avez-vous un chiffre sur cette diminution pour les communes ? »

Monsieur le Maire : « Écoutez, il n'y aura pas de réduction de la dotation. Nous avons reçu une DSIL, malheureusement assez modeste, mais la notification est là ».

Philippe MARCO : « Donc, il n'y aura pas une diminution de la dotation de l'État ».

Monsieur le Maire : « En revanche, ce qui est prévu, et vous avez dû consulter la loi de finances, même si elle n'est pas encore votée, on voit se profiler de manière assez inquiétante et je ne vous le cache pas, une demande de 5 milliards d'économies. Pas pour le Beausset, heureusement mais pour les collectivités, et vous avez raison de poser la question, Il y a dans les tuyaux, et j'ai bien peur que cela soit déjà bien engagé, une baisse de 2,5 points du remboursement de la TVA. Cela représenterait effectivement une charge supplémentaire pour la commune. Bien entendu, nous demanderons d'autres subventions. Mme Bousahla ! »

Laurence BOUSAHLA : « Concernant les 46 places de parking créées, combien il y en a en moins pour pouvoir y accéder ? »

Monsieur le Maire : « Il y a 3 places en moins ».

Laurence BOUSAHLA : « Et pour le 2^{ème} parking, celui du Chemin de la Croix de Barry, combien de places approximativement sont prévues au covoiturage et en parking d'entrée de ville ? »

Monsieur le Maire : « Pour le parking d'entrée de ville, la surface est conséquente avec 3 840 m². Il faut d'abord l'acheter. Ensuite, bien que nous sachions pourquoi nous l'achetons, je ne peux pas encore vous donner sa capacité exacte ni la répartition des places. De toute façon, ce que nous votons ce soir, c'est uniquement la Décision Modificative.

Il me semblait normal de vous expliquer le but de cette Décision Modificative.
D'autres questions ? »

Claude ALIMI : « Si je comprends bien, dans l'ordre de vos priorités, vous préférez acheter un terrain pour en faire, d'ici 1 à 3 ans, un site de covoiturage, tout en reportant l'accès PMR pour la mairie, du moins pour les Beaussetans !

Vous dites 2025, mais nous sommes déjà fin 2024, cela veut dire que dans 2 ou 3 mois, le reste à réaliser que vous pourriez mettre pour créer, confirmer ou finaliser l'étude de l'accessibilité à la mairie pour les personnes à la mobilité réduite ! »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de reste à réaliser, car ce ne sont pas des sommes engagées. C'est le 1^{er} point technique.

Ensuite, dans la mesure où nous avons interrompu, à notre initiative et pour motif d'intérêt général, l'étude confiée au maître d'œuvre désigné pour l'accessibilité de la mairie, il nous a semblé prudent d'attendre le début de 2025 pour relancer cette maîtrise d'œuvre. Le projet n'est donc pas abandonné.

Il s'agit d'un simple ajustement comptable, d'un transfert entre lignes budgétaires, mais nous avançons le projet de parking qui était prévu, j'en avais parlé lors de la présentation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Lorsqu'une opportunité se présente, ce terrain a trouvé acquéreur et nous avons reçu la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Si ce terrain est vendu maintenant, il se pourrait qu'il nous manque dans les années futures, et nous pourrions le regretter ».

Claude ALIMI : « L'acquéreur de ce terrain avait pour objectif dans faire quoi ? »

Monsieur le Maire : « Et bien de le louer ! »

Claude ALIMI : « D'accord, très bien. Je vous avoue que je suis tout à fait surpris et opposé à cette décision, car vous retirez une décision importante dont vous parlez depuis le début de votre mandat : la mise en place de l'accessibilité de la mairie, avec des études successives. Et là, d'un coup de crayon, vous décidez de remettre cela à l'année prochaine, c'est-à-dire dans 3 semaines, dans 5 semaines. En sachant que vous avez déjà un budget qui risque d'être probablement rallongé. On en avait déjà parlé. Donc, ce budget, vous allez le réduire pour le consacrer à l'achat d'un terrain, et cela va encore repousser aux calendes grecques, la mise en place de ce PMR ».

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas une question de calendes grecques. J'ai expliqué que nous avons dû casser le marché avec le maître d'œuvre pour des raisons d'intérêt général, pour éviter des contentieux. Nous attendons 2025, comme vous l'avez dit, dans 5, 6, ou 7 semaines, pour relancer le marché. Il ne s'agit pas de le repousser aux calendes grecques.

Mais ce n'est pas l'objet du débat actuel. Vous m'avez autorisé à emprunter cette année 1 950 000 € le 19 décembre ».

Claude ALIMI : « je vais voter contre. Je ne vous ai pas autorisé ! »

Monsieur le Maire : « Mais malgré tout, vous n'êtes qu'un 29^{ème} du Conseil.

Je présenterai le bilan de l'opération.

Il y aura un emprunt, qui sera diminué de manière à ne pas occulter, ce qui vous inquiète à juste titre, le projet d'accessibilité de la mairie. Bien sûr, on peut regretter que cela prenne quelques mois de retard. Mais pour un projet de cette importance, je préfère nettement prendre quelques mois de retard, et obtenir quelque chose de sûr et bien exécuté.

C'est donc un transfert dans le temps. On peut le regretter.

Il y aura sans doute au moins 6 mois, voire plus, de perdus. Mais c'est un engagement que nous tiendrons.

Il y aura les financements, puisque ce qui ne sera pas emprunté cette année le sera l'année prochaine, si nécessaire.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques? »

Michèle SALLES : « Est-ce que ce nouveau parking, qui sera situé à l'est du stade, pourrait permettre d'imaginer un système qui évite les voitures tampons (celles qui ne bougent pas) et peut-être mettre en place un système type horodateur avec 1h30 gratuite. Je ne sais pas quel système, mais en tout cas, cela permettrait d'avoir un turnover des véhicules, ce qui serait très important, me semble-t-il, afin de libérer des places pour l'accès du centre-ville, aux services et aux commerces qui s'y trouvent. »

Monsieur le Maire : « C'est effectivement un souci. Le problème, c'est que si nous prélevons un droit dessus, nous ne pourrions pas obtenir de subventions.

Il n'en demeure pas moins que c'est un vrai problème, et nous pouvons envisager l'intervention de la police municipale pour essayer de repérer les voitures ventouses ».

Marc RAMUS : « Oui, régulièrement, les policiers constatent la présence de voitures qui restent longtemps stationnées. En général, ce sont souvent les habitants qui nous en informent, et les policiers agissent en faisant enlever la voiture. On pourrait donner des missions prioritaires pour certains parkings, plus que pour d'autres, c'est possible. Actuellement, c'est l'intervention humaine de la PM qui empêche la multiplication des voitures ventouses ».

Claude ALIMI : « On m'informe qu'il n'y a pas de transmission en direct du Conseil. C'est peut-être une erreur technique ».

Monsieur le Maire : « C'est réparé. Je mets donc en voix cette décision modificative ».

Votes :

Adopté -> 25

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Marc RAMUS - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Marie VIDAL MICHEL - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN - Julia NEGRONI - Stéphanie RUSSO - Michèle SALLES - Denis WILLAERT - Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO - Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON - Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS - Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET - Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER - Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT - Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Contre ->1

Claude ALIMI

Abstention ->3

Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité pour Oona – Rapporteur Bruno VADON

Bruno VADON : « Le nouveau comité des fêtes *Beaussetan Fai Peta* a organisé, lors de la fête des Brasseurs, le 15 juin dernier, une tombola ainsi qu'une cagnotte en ligne afin de soutenir une jeune fille du Beausset, Oona Thomassin, malheureusement atteinte d'une maladie rare, le syndrome CTNNB1, provoquant un trouble grave du neurodéveloppement chez cette jeune fille du Beausset. La cagnotte et la tombola n'ayant rencontré qu'un succès relatif, l'association *Beaussetan Fai Peta* a sollicité le Conseil Municipal lui demandant, en geste de solidarité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle, en rétrocession du montant de la redevance d'occupation du domaine public, qu'elle a honorée pour cette manifestation. Nous demandons au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle pour Oona ».

Monsieur le Maire : « Je précise que nous ne pouvons pas faire cadeau de la redevance pour l'occupation du domaine public. Je crois qu'il s'agit d'un montant de 300 ou 350 €. Je n'ai pas le chiffre exact sous les yeux, mais je pense que c'est 300 € ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

8. Attribution cartes cadeaux – mention « Très Bien » au Baccalauréat, Brevet des Collèges et au Centre de Formation d'Apprentissage (CFA) – Rapporteur Ludivine CORTY

Monsieur le Maire : « Je rappelle que depuis de nombreuses années, la commune récompensait les collégiens et les lycéens. Nous avons souhaité que les apprentis soient également mis à l'honneur ».

Ludivine CORTY : « Bonsoir. Comme Edouard l'a rappelé, chaque année, nous récompensons les lauréats du baccalauréat et du brevet, domiciliés au Beausset, ayant obtenu la mention *Très Bien*. Nous avons également souhaité récompenser les apprentis les plus méritants. Il est donc proposé de se prononcer sur l'attribution des prix pour l'année 2024 selon le barème :

- 50 € en chèques cadeaux de type Kadéos pour les lauréats du brevet des collèges avec mention *Très Bien*,
- 80 € en chèques cadeaux de type Kadéos pour les lauréats du baccalauréat avec mention *Très Bien*,
- 80 € en chèques cadeaux de type Kadéos pour les apprentis lauréats les plus méritants.

Cette année, le nombre d'élèves à récompenser se décompose comme suit :

- 36 élèves pour le brevet des collèges soit 1 800 €,

- 17 élèves pour le baccalauréat soit 1 360 €
- 5 apprentis du CFA soit 400 €.

La dépense totale s'élèvera donc à 3 574,40 € et sera imputée au compte 6532 ».

Monsieur le Maire : « Merci, des questions, des remarques ? »

Claude ALIMI : « Comme à l'habitude, c'est une bonne initiative. La seule question que je me pose concerne les apprentis lauréats. Que signifie exactement le terme « les plus méritants » ? Comment cela est-il mis en place ? »

Ludivine CORTY : « L'équipe pédagogique détermine les apprentis les plus méritants car il n'existe pas de mention pour eux. C'est donc le CFA qui détermine les lauréats et nous transmet la liste des apprentis distingués ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNING – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDEVALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

9. Acquisition parcelle détachée de la parcelle section AC n°1779 – Route Départementale n°8 dit Route de Marseille – annexes – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Il est nécessaire de refaire une délibération car la précédente était entachée d'erreurs. Le 19 septembre 2024, il avait été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle détachée de la parcelle cadastrée AC 1173, d'une superficie de 119 m², appartenant à la SCI ERAN, au tarif de 4165 € selon la promesse de vente signée le 8 février 2024. L'objet de cette acquisition concernait la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la création du rond-point sur la RDN 8, en face du Centre Technique Municipal.

Il s'avère que sur la promesse de vente signée en février 2024, la superficie inscrite provient du projet établi par le chargé d'études au sein du Pôle Territorial Provence-Méditerranée. Il s'agit d'une superficie estimée, en attente du mesurage réalisé par le géomètre mandaté par le département.

Après réception du document d'arpentage, une mesure différente de celle annoncée dans la promesse de vente a été constatée à savoir 215 m² au lieu de 119 m².

Afin de procéder à l'acquisition en bonne et due forme de la superficie nécessaire à la maîtrise foncière pour la création du rond-point, la parcelle AC a fait l'objet d'une division en 3 parcelles : La parcelle AC 1779 d'une superficie de 215 m², objet de cette délibération ainsi que les parcelles AC 1780 et AC 1175.

Ce projet de délibération fait suite à la réception, le 23 septembre 2024, du document d'arpentage certifié conforme établi par M. Thomas Godbillot, géomètre expert, mandaté par le Conseil Départemental du Var, présentant la nouvelle numérotation des parcelles issues de la division de la parcelle AC 1173.

L'objet de cette acquisition reste la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la création du rond-point sur la RDN 8.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle AC 1779, d'une superficie de 215 m², appartenant à la SCI ERAN, pour la somme de 7525 €, et d'annuler la délibération du Conseil Municipal de septembre 2024 ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

10. Autorisation au Maire de signer la convention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre de Petites Villes de Demain – annexe – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Un petit rappel car nous arrivons maintenant à avoir un dispositif complet pour le programme *Petites Villes de Demain* (PVD). Je rappelle que la commune du Beausset fait partie des 1 600 communes retenues à l'échelle nationale pour ce programme. La convention cadre PVD a été signée le 31 janvier 2023 et précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique), le plan de l'État pour la transition écologique et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La phase de développement du programme a permis d'identifier des besoins d'évolution et de compléments à la convention. Suite au rendu de l'étude pré opérationnelle d'habitat menée sur le territoire du Beausset en 2023, la commune a lancé à la fin août 2024 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette OPAH a pour vocation de venir compléter les actions déjà définies dans le cadre de la convention *Petites Villes de Demain*, sur le volet de l'habitat.

Nous ne pouvions pas aller jusqu'à l'ORT tant que nous n'avions pas une convention d'amélioration de l'habitat. Ainsi, la commune, appuyée par la communauté d'agglomération, souhaite homologuer la convention cadre PVD en convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), afin d'amplifier la dynamique engagée depuis 2021, dans la poursuite du programme de revitalisation de son territoire communal.

Je tiens à souligner pourquoi cela a pris du temps. L'article L303-3 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi 3DS, prévoit la possibilité, par dérogation du préfet, de conclure une ORT sans intégrer la ville principale, dès lors que cette dernière ne serait pas favorable pour intégrer la convention. Or, vous savez que la ville principale de notre agglomération, c'est Sanary.

Il y avait 2 conditions à remplir :

1. La commune qui serait désignée comme commune-centre, ici le Beausset, ne devait pas être mitoyenne de la ville principale.
2. Il fallait également qu'il y ait une véritable raison de considérer que ladite commune pouvait être le centre de l'opération.

Le préfet a finalement validé nos arguments et je précise que seules 3 communes dans l'hexagone ont bénéficiées de ce dispositif : une dans la région de Lille, une autre en outre-mer, et le Beausset.

L'intérêt de ce dispositif est que pour les communes déjà engagées dans le programme *Petites Villes de Demain*, la mise en place de l'ORT est facilitée. Ainsi, la transformation de la convention cadre PVD en convention ORT se fera par un simple avenant.

La durée de la convention ORT est fixée à un minimum de 5 ans et définit un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention. Pour notre part, le choix a été fait de couvrir l'ensemble de notre agglomération. De cette manière, si d'autres communes

souhaitent se joindre au dispositif dans les 5 ans à venir, elles pourront le faire et bénéficier d'avantages, notamment sur le plan fiscal.

Pour notre territoire, la stratégie territoriale est celle de Sud-Sainte-Baume.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques, mais cela fait partie de la suite logique de notre opération *Petites Villes de Demain* ».

Philippe MARCO : « Oui, cette convention va aussi renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Du moins, cela nous permet d'avoir de nouveaux droits juridiques. Mais j'avais simplement 2 questions pratiques. Est-ce que la commune dispose toujours du chef de projet *Petites Villes de Demain* ? Et le manager-commerce est-il toujours là ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons toujours un chef de projet *Petites Villes de Demain*. Notre ancienne cheffe de projet qui était particulièrement performante, Mme Bisson a été appelée sur des projets d'une toute autre dimension. Elle poursuit sa carrière et je salue tout le travail qu'elle a accompli. Nous avons un nouveau chef de projet, M. Antoine Gossent, ancien collaborateur de cabinet. Par ces fonctions, il a beaucoup travaillé avec Mme Bisson et était au courant de nombreux dossiers en cours.

Quant au manager commerce, nous n'avons pas reconduit cette fonction. Certaines des missions du manager commerce sont désormais prises en charge dans le cadre du chargé de mission PVD. Il est à noter que l'énorme travail effectué pour arriver à l'ORT est désormais terminé, bien qu'il reste encore du travail à faire, notamment avec l'OPAH, mais c'est un autre point de l'ordre du jour.

Mme Danielle Serres vous donnera toutes les explications souhaitées.

D'autres questions ? »

Philippe MARCO : « Avez déjà envisagé quelques projets de survie des commerces du centre-ville qui sont sur place ? Avez-vous imaginé quelque chose ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Oui, nous continuons dans cette voie. Vous-même, sauf erreur, vous êtes commerçant. Vous savez donc que ce n'est pas le rôle de la puissance publique de faire du commerce ni de se substituer aux commerçants. Cependant, notre rôle est de faciliter leur activité.

En début de mandature, par exemple, j'avais refusé l'installation d'un Intermarché supplémentaire, car cela aurait bien évidemment, nui aux commerces de centre-ville.

Par ailleurs, nous développons une politique de stationnement, car sans stationnement, et de stationnement gratuit, nous condamnerions les commerçants.

Nous poursuivons également notre politique pour un centre-ville apaisé. Vous avez peut-être remarqué des petits ronds bleus au sol. Ces marques indiquent l'entrée dans une zone de rencontre, afin de mieux la matérialiser. Une campagne d'information va accompagner cette initiative, et une fois l'information bien diffusée, des contrôles de vitesse seront effectués, pouvant être suivis de contraventions.

Toujours dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, le fait que nous ayons un certain nombre de banques, la Poste, des professionnels paramédicaux, des médecins, et désormais le centre de soins non programmés, rend Le Beausset plus attractif.

Je vois, bien sûr, un léger questionnement quand je parle des banques. C'est vrai qu'on souhaiterait que ces établissements ne soient pas concentrés au même endroit, mais le fait qu'il y ait ces services est un atout, notamment pour la population.

Il faut aussi mentionner notre marché du vendredi, qui favorise la venue de nombreux visiteurs au Beausset !

Et cela s'inscrit pleinement dans le cadre de notre programme *Petites Villes de Demain*. Nous estimons qu'avec une population de 10 000 habitants, le Beausset est un centre de vie et un centre d'attractivité pour 25 000 habitants. Nous espérons que cette dynamique favorisera au mieux les commerçants, qui contribuent évidemment de manière significative à l'attractivité de notre centre-ville.

Y a-t-il d'autres remarques ?»

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LE MOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Arnaud DOT représenté par F. BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

11. Changement de lieu d'affectation de la Boutique Ephémère – annexes – Rapporteur Stéphanie RUSSO

Monsieur le Maire : « La question suivante concerne le changement de lieu de la boutique Ephémère. M. Marco, cela fait partie aussi des petites choses que nous essayons de faire pour rendre plus attractif, le centre-ville ».

Stéphanie RUSSO : « Inaugurée le 28 juin 2022, la Boutique Ephémère offre aux créateurs, producteurs, artisans et commerçants locaux l'opportunité de présenter leurs produits et savoir-faire pendant une période limitée. Ce projet a plusieurs objectifs : valoriser l'artisanat local, diversifier l'offre commerciale et dynamiser le centre-ville. Le bilan actuel est très encourageant et fait de cette initiative un véritable modèle gagnant-gagnant.

Les artisans bénéficient d'un local à loyer modéré, leur permettant de se faire connaître, de tester leur activité et, éventuellement, d'envisager une installation pérenne au Beausset. Cette démarche contribue également à animer le cœur de la ville en offrant aux créateurs l'opportunité d'exploiter un espace à des tarifs avantageux.

Sur l'année 2024, 29 semaines ont été réservées pour des activités variées, allant de la création de bijoux à la peinture, textiles ou la création d'objet de décoration.

Suite à un dégât des eaux dans le local situé au 1 rue Jean-Mermoz, il a été proposé aux artisans de les reloger temporairement dans un autre local appartenant à la mairie, situé rue du Général Giraud, en face de la Police Municipale.

Un très bon bilan ressort de l'exploitation de ce nouvel emplacement. Les artisans déclarent préférer ce nouveau local qui bénéficie d'une meilleure visibilité.

Afin de pallier les interruptions et d'attirer davantage d'artisans et de créateurs, la municipalité envisage de rendre ce local permanent. Cette nouvelle localisation offrirait de meilleures opportunités en termes de visibilité, ce qui vise à améliorer la présence de la boutique éphémère et attirer davantage de visiteurs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du cahier des charges et du dossier de candidature de la boutique éphémère, en précisant le nouvel emplacement de celle-ci ».

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions ? »

Michèle SALLES : « il est évident que cette boutique Ephémère est mieux placée à cet endroit-là. Maintenant, comme pour toute activité, comment faire savoir à plus de gens possible, que cette boutique Ephémère existe ? Est-ce qu'il y existe un moyen, ou est-ce déjà en cours, de se rapprocher, par exemple, des chambres des artisans d'art ect., afin de développer cette exploitation. il serait dommage que ce local ne soit pas pleinement exploité toutes les semaines de l'année, si cela est possible. Je pense qu'il faudrait peut-être mieux communiquer pour faire connaître ce projet. J'entends bien qu'il s'agit d'une initiative locale, mais pourquoi ne pas envisager de l'étendre à l'échelle de Sud-Sainte-Baume, voire entre Toulon et Marseille ? »

Monsieur le Maire : « Alors, effectivement entre Toulon et Marseille, c'est une bonne idée. Nous sommes en contact étroit avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui nous accompagne depuis le début de cette aventure.

C'est vrai qu'en France, il y a des limites géographiques, des frontières, et il peut être compliqué de passer de Saint-Cyr à La Ciotat, par exemple. Mais cela vaut la peine de s'y pencher, d'autant que nous suivons de près les activités du CFA et de la Chambre des Métiers. J'ai également de très bons rapports avec le Président Régional, donc, en effet, pourquoi ne pas essayer de franchir ces frontières. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? »

Laurence BOUSAHLA: «J'ai vu que dans les décisions, il y avait les conventions jusqu'à la fin de l'année. Est-ce qu'il serait possible de connaître combien de semaines, sur les 52 de l'année ont été réservées ? »

Stéphanie RUSSO : « Pour cette année, 29 semaines. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, 29 semaines. Maintenant, il est clair que nous n'atteindrons jamais un taux de réservation de 100%, mais le taux doit être amélioré, je suis d'accord. Je pense que ce nouvel emplacement devrait certainement entraîner d'autres vocations. D'autres questions? ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDEVALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

12. Convention OPAH multisites Le Beausset Le Castellet – Avenant n°1 – Annexes – Rapporteur Danielle SERRES

Monsieur le Maire : « Le point suivant concerne l'OPAH multisites. C'est déjà une grande satisfaction pour nous qu'elle soit multisites, car notre action a permis d'entraîner nos voisins et amis du Castellet dans l'aventure.

Je rappelle que l'amélioration de l'habitat est une composante indispensable du programme *Petites Villes de Demain*, et cela en fait une véritable opération de revitalisation du territoire. »

Danielle SERRES : « Il s'agit de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Lors des Conseils Municipaux du Beausset du 19 décembre 2023, du Castellet du 7 décembre 2023, et du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud-Saint-Baume du 19 février 2024, la convention pour l'OPAH multisites Le Beausset/Le Castellet entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume (CASSB), l'ANAH et les communes du Beausset et du Castellet, a été approuvée.

Cette convention encadre la mise en œuvre de l'OPAH multisites, et notamment l'enveloppe financière relative à chaque acteur de l'opération.

La CASSB (Communauté d'Agglomération Sud-Saint-Baume) participant au suivi et à l'animation de l'opération pendant sa durée de 3 ans, pour un montant de 75 000 € il convient

de préciser la clé de répartition entre les communes du Beausset et du Castellet comme suit :

- 15 000 € pour la première année, dont 5 000 € pour le Castellet et 10 000 € pour le Beausset.
- 30 000 € pour la deuxième année, dont 10 000 € pour le Castellet et 20 000 € pour le Beausset.
- 30 000 € pour la troisième année, toujours 10 000 € pour le Castellet et 20 000 € pour le Beausset.

De plus, il était initialement prévu que la CASSB verserait annuellement ladite participation aux prestataires retenus par le groupement de commandes. Cependant, pour les communes exécutant le marché, il convient de modifier les modalités de paiement du prestataire retenu par ce groupement de commandes. Pour cela, il faut indiquer que les collectivités assurent la gestion financière intégrale du marché avec le prestataire. De ce fait, la participation de la communauté sera versée aux communes à leur demande, accompagnée de l'émission d'un titre de recette. Il convient par conséquent de modifier ladite convention par un avenant afin d'intégrer les modifications susvisées ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Michèle SALLES : « Dans les aides destinées directement aux propriétaires, bailleurs ou autres réalisant les travaux, on distingue une partie dédiée aux travaux et une autre à l'ingénierie. J'aimerais savoir à quoi correspondait cette partie ingénierie. Il y a forcément un architecte ou un bureau d'études ? Et comment ces fonds sont-ils affectés ? »

Monsieur le Maire : « L'ingénierie est assurée par le cabinet. Cela représente environ 2 000 à 2 500 € par logement. Quand on parle de l'OPAH, il y a donc un périmètre défini. Cependant, des personnes qui se trouveraient en dehors de ce périmètre pourraient tout de même bénéficier des subventions de l'ANAH, des subventions de la commune, etc., mais ne bénéficieraient pas des services du cabinet d'ingénierie. Le périmètre a été défini autour du centre ancien, car c'est là que l'amélioration de l'habitat prend tout son sens ».

Michèle SALLES : « Si je comprends bien, le cabinet qui sera chargé de suivre cette opération recevra à la fois une rémunération pour le suivi et l'animation globale, et ensuite, pour chaque opération, des coûts d'ingénierie leur seront également payés. C'est bien ça ? »

Monsieur le Maire : « Non, ils ont une rémunération. Il est prévu un certain nombre de dossiers, je pourrais vous donner les chiffres exacts, mais je crois qu'il y a une vingtaine de propriétaires occupants à très faible revenu. Il y aurait peut-être 25-26 propriétaires bailleurs prêts à mettre leur logement dans le cadre social pendant 6 ans, avec de très forts dégrèvements au niveau de la déclaration des loyers. Il y a aussi 2 ou 3 copropriétés anciennes dégradées, mais pour ces dernières, ce serait uniquement une mission de conseil.

Michèle SALLES : « Les coûts d'ingénierie sont très élevés en fonction du prix attribué aux travaux ! »

Monsieur le Maire : « Ces coûts comprennent aussi l'aide aux demandes de subvention, qui sont parfois assez complexes à cause de la multiplicité des financeurs. Par exemple, le département, bien qu'il ne soit pas signataire de l'OPAH, a des politiques, notamment contre les passoires thermiques et pour le maintien à domicile, donc des aménagements. Si on rentre dans ce cadre, pour la partie travaux concernant des options du département, il faut aussi solliciter ce dernier. Il y a aussi l'État, la Région et la Commune. Laisser les

personnes se débrouiller seules dans ce cadre-là est assez risqué. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

13. Créations de poste – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « 2 créations de postes. Conformément à la politique de ressources humaines de la ville ainsi qu'aux lignes directrices de gestion du département, votées par la collectivité, la commune souhaite procéder à la nomination de 2 agents titulaires déjà en poste au 1^{er} janvier 2025. Le premier au grade de technicien territorial, le second au grade de chef de service de police municipale.

Il convient donc d'ores et déjà de créer ces 2 postes permanents à temps complet, en considérant les délais de déclaration et de publication des vacances de poste obligatoires liées à la catégorie B. Les 2 postes à créer sont définis comme suit :

- Un poste de technicien territorial,
- Un poste de chef de service de police municipale, principal de 1^{ère} classe.

Précisons qu'au Conseil Municipal suivant ces nominations, les postes actuels devenus vacants seront supprimés du tableau des effectifs. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ces 2 créations ».

Monsieur le Maire : « Sachant que nous effectuons des contrôles pour supprimer les postes devenus vacants dans les effectifs.

Il nous faut, bien entendu, l'avis du CST avec les représentants du personnel ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

14. Mise à jour du tableau des effectifs – Annexes – Rapporteur Marc RAMUS

Marc RAMUS : « Suite à la création que vous venez de voter, concernant le poste de technicien et le poste de chef de service de police, il convient d'adopter le nouveau tableau des effectifs joint en annexe. Vous pouvez constater ici qu'il en ressort 2 créations de postes entre le tableau du 4 novembre et celui présenté lors de ce Conseil Municipal ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNUNG – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMI – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

15. Nouveau Protocole du Temps de Travail – Annexe – Rapporteur Marc RAMUS

Monsieur le Maire : « Avant de passer la parole à Marc Ramus, je tiens à rappeler que le précédent protocole avait été voté le 28 février 2002 ; cela fait donc 22 ans. La rédaction de ce protocole avait été confiée à un cabinet pour une somme de 20 000 €.

Je voulais remercier Mme la Directrice Générale des Services, qui depuis 2 ans, a mené en concertation avec les personnels, l'élaboration de ce nouveau protocole du temps de travail que Marc Ramus va vous présenter ».

Marc RAMUS : « Le présent projet a pour principale motivation l'adaptation, 22 ans après, des modalités de travail pour les différents services de la ville, en fonction des missions et, surtout leur contexte, qui ont considérablement évolué au cours de ces 2 décennies. Ce protocole, que nous vous avons présenté, est un chantier ouvert depuis avril 2022 en Comité Technique Paritaire, interrompu lors des renouvellements des instances représentatives du personnel en octobre 2022, avec la mise en place du Comité Social Territorial. Il a ensuite été repris, concerté et développé dans le cadre du dialogue social et avec les membres du nouveau Comité Social Territorial.

Ce protocole remet à leur juste place, la définition des cycles de travail, définis par l'organe délibérant, les horaires et amplitudes d'ouverture des ERP (Établissements recevant du Public), sites et services, fixés par l'autorité territoriale, ainsi que les horaires des agents au sein de chaque service, qui sont déterminés, suivis et contrôlés par les responsables de service, dans le respect des cycles, horaires et amplitudes de travail précédemment cités. Après rappel sur les dispositions générales sur le temps de travail et les garanties minimales à respecter, il régleme également la comptabilisation du temps de formation, du télétravail, les dérogations en matière de pénibilité et les modalités de compensation des heures supplémentaires.

Le protocole définit ensuite les 2 cycles de travail – fixe et variable, qui est l'annualisation. Il précise les droits aux congés, ARTT, absences et leur comptabilisation, dans le cadre de l'organisation du travail et dans le respect de la continuité du service. Enfin, il précise certaines modalités de cette organisation, qui seront complétées par des règlements et des notes de service selon les besoins.

Il est à noter que l'accord initial prévoyait un suivi annuel sous forme d'un bilan effectué avec le CTP. Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre et sera remplacée par une clause de revoyure formelle à mi-mandat.

Ce protocole a recueilli un avis favorable unanime des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du vendredi 8 novembre 2024. Il est donc proposé en annexe et soumis à votre approbation ».

Monsieur le Maire : « Il me semble important de rappeler qu'il a été accepté à l'unanimité. Deux ans de négociation, c'est peut-être long, mais quand on arrive à un tel résultat, je ne regrette pas le temps passé.

Qui souhaite intervenir ?».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNING – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

16. Adoption d'un Fonds de Concours relatif aux travaux de mise aux normes de 12 armoires d'éclairage public – annexe – Rapporteur Fabien BAUDINO

Monsieur le Maire : « Dernier point à l'ordre du jour. Mais ce n'est pas terminé, ensuite je ferai un petit bilan des activités et j'aborderai un point qui, évidemment, ne fait plaisir à personne.

Il s'agit du nouveau prix de l'eau potable à partir de 2025. Pour le moment, nous en sommes au dernier point de l'ordre du jour».

Fabien BAUDINO : « Il est proposé au Conseil Municipal l'adoption d'un fonds de concours en faveur du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var pour la réalisation de travaux de mise en conformité de 12 armoires d'éclairage public, réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage. Le montant total de l'opération est estimé à 32 400 € répartis de la façon suivante :

- Reversement de 15 000 € du FCTVA,
- Participation de la collectivité : 17 400 € TTC.

Le mode de fonctionnement par fonds de concours permet à la collectivité d'imputer 75 % de la dépense HT en section d'investissement et de contracter un emprunt selon une durée et un taux qui lui conviennent soit 9 000 €.

Sont annexés les rapports du Citelum ainsi que le courrier SYMIELEC Var, bon de commande non forfaitaire ».

Votes :

Adopté → 29

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Bruno VADON – Marc RAMUS – Sandrine HORNING – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Marie VIDAL MICHEL – Claude BLOIS – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Julia NEGRONI – Stéphanie RUSSO – Michèle SALLES – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Claude ALIMY – Arnaud DOT représenté par F.BAUDINO – Raphael FIORUCCI représenté par Bruno VADON – Cathy CANDAU représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Laurent CAULET – Alain MAROT représenté par Edouard FRIEDLER – Gérard PERRIER représenté par Denis WILLAERT – Clivy RIDE VALADY représentée par Laurence BOUSAHLA – Richard CAMUS représenté par Michèle SALLES

Monsieur le Maire : « Un point que je traite habituellement en début de Conseil mais pour cette fois-ci, je le fais à la fin :

Réhabilitation de l'Espace Mistral

Dans le cadre du contrat *Nos territoires d'abord Sud-Saint-Baume*, votée en séance plénière par la Région Sud le 25 octobre et approuvée par la Conseil Communautaire le 4

novembre dernier, une ligne budgétaire de 580 000 € a été programmée pour soutenir l'opération. La pose de la première pierre se fera le 3 décembre en présence du Préfet du Var. Vous y êtes tous cordialement invités. À cette occasion, nous signerons la dernière étape du processus *Petites Villes de Demain* avec l'ORT.

Dossier FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

L'instruction du dossier, un des plus complexes, est presque finalisé. Je reformule mes remerciements à Alexia BISSON et Antoine GOSSANT qui a pris la suite. L'instruction du dossier FEDER touche à sa fin et le comité chargé de la sélection des projets se réunit en décembre. Sur une pré-commission, sur 5 dossiers, seul le dossier du Beausset a été validé ; on peut encore avoir des désagréments.

Budget Participatif

En 2024, 2 projets ont été lauréats : l'installation d'un abri pour la pluie aux abords du collège (projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes) et l'aménagement d'une aire de loisirs familial sur la parcelle libre du City stade. L'abri est commandé et sa livraison est prévue début janvier. Pour l'aménagement du City stade, une consultation a été lancée le 27/09. La date limite de remise des plis était fixée au 18/10. Le début des travaux est prévu pour 2025 avec l'installation d'équipements pour enfants et adultes table de ping-pong, jeu à ressort, une structure d'équilibre et des petits aménagements seront installés. Pour rappel, l'enveloppe consacrée au budget participatif est de 40 000 €. Devant le succès de ce dispositif, il est proposé de l'augmenter à 50 000 € pour 2025. Vous aurez l'occasion d'arbitrer sur le budget.

Panneaux Photovoltaïques en toiture et Renforcement de la Structure du hangar du CTM

Nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que le maître d'œuvre estime que la structure du hangar du CTM devait être confortée avant l'installation. Le montant des dépenses est estimé à 43 290 € HT avec une demande de subvention en cours de dépôt auprès du Département du Var pour les travaux de renforcement. Les panneaux photovoltaïques seront installés en 2025, pour une capacité de 185 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 18 foyers de 4 personnes. L'objectif est d'alimenter les bâtiments communaux afin de réduire les factures d'électricité. Pour les nécessaires travaux de raccordement, la mise en service sera effective à la mi 2025.

Parking espace santé

Un nouveau parking de 9 places a été créé à l'Espace Santé, à la grande satisfaction des Beaussetans. Nous avons eu de vifs remerciements et ils font plaisir. Le centre « santé » est ouvert 7/7, de 9h00 à 22h00 et il se trouve face à la clinique Sainte-Thérèse et du laboratoire d'analyse. C'est un parking entièrement perméable.

Mâts porte drapeaux

À la place de Gaulle, les mâts porte-drapeaux ont été retirés suite à la chute de l'un d'entre eux sans dommage physique. Pour ces raisons, les illuminations de Noël seront légèrement modifiées et apposées sur l'espace Azur. Le lancement aura lieu le 6 décembre à 18h, Place Jean Jaurès.

Création d'un nouveau Parking à l'extrémité du stade et Mobilité

D'une capacité actuelle de 194 places, la création de 46 places gratuites permettra à ce parking de renforcer sa centralité, d'améliorer la mobilité quotidienne à l'intérieur de la commune et en permettant aux usagers de se stationner facilement dans le cœur de ville, près des écoles et des transports en commun. La rampe d'accès à cette parcelle est terminée et financée par les opérateurs de l'antenne. Des fourreaux ont été réservés pour l'éclairage public et 16 arbres seront plantés. Les travaux débuteront début d'année 2025 pour un montant prévisionnel de 350 000 € et des subventions seront demandées à l'État et au Département.

Matérialisation de la zone de rencontre

Afin de sensibiliser les usagers à une conduite prudente en centre-ville, la zone de rencontre est matérialisée par des cercles bleus et par 3 nouveaux totems identiques à ceux existants au droit de la Maison des Arts. Après une campagne d'information, des contrôles de vitesse seront mis en place.

Abattage d'un Platane

Un platane sur la place Jean Jaurès a dû être abattu en raison du chancre coloré. Il sera remplacé par un micocoulier stérile.

Réfection de l'Église

Des travaux d'étanchéité de la toiture et des vitraux côté est de l'église sont nécessaires. Une enveloppe plus importante sera proposée au Budget 2025 et nous allons dès 2024, entreprendre un diagnostic charpente et toiture. La toiture de l'église pose de sérieux problèmes avec une fuite du toit principal. C'est un chantier qui m'inquiète beaucoup mais sur lequel nous ne devons pas reculer.

Opah Multisites (Le Beausset et Le Castellet)

Le 26 août a marqué le début de la mission d'animation pour trois ans. Le 19 septembre, une réunion de lancement a eu lieu avec l'équipe opérationnelle, la communauté d'agglomération, des communes du Beausset et du Castellet et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Les permanences sont tenues chaque jeudi matin depuis le 26 septembre au Pôle Saint-Exupéry, avec un suivi tous les deux mois. Le bilan annuel est prévu.

Travaux Rond-Point CTM

L'objectif de ce rond-point est de contraindre les camions à réduire considérablement leur vitesse en entrant dans l'agglomération et améliorer la sécurité des étudiants du CFA. Les travaux commenceront l'année prochaine, après une période de préparation cette année. Le financement est tripartite : Département pour la chaussée, l'Agglomération pour les points d'apport volontaire et la Commune pour les accotements et l'éclairage.

Prix de l'Eau

Vous avez reçu trois documents : un communiqué de l'Agglomération et deux délibérations concernant l'attribution de la DSP (Délégation du Service Public) de l'eau à une filiale de Veolia (CEO, Compagne de l'eau et de l'ozone) et la création d'une surtaxe alimentation eau potable prélevée par l'agglomération et votée à l'unanimité des représentants de la commune, ce qui prouve l'importance de ces réseaux d'eau potable même si les augmentations de tarifs ne sont jamais populaires. Le service de l'eau nécessitait des investissements pour la performance, l'exploitation, l'approvisionnement, et le traitement (chllore gazeux ou injection de Javel). Les travaux sont prévus jusqu'en 2026, avec la sécurisation des sites du Beausset en décembre 2026, l'installation de la télé-relève et de nouveaux compteurs pour avril 2026.

Référent Énergie et Respect de l'Environnement

Non utilisation de produit phytosanitaire.

Un référent énergie est désigné pour suivre les sites énergétiques, un programme de ruches sera installé pour signaler d'éventuels problèmes et un programme de jeunes exclus d'emploi.

Financement de l'Eau et Extension des Réseaux

Rappelons que la situation du service de l'eau n 2023 était précaire et que le fonctionnement a été assuré par une subvention exceptionnelle de l'agglomération.

Par contre, l'agglomération doit désormais couvrir le financement de l'extension des réseaux d'eau potable.

Investissements de la communauté d'agglomération dans la commune du Beausset

La communauté d'agglomération a investi dans plusieurs projets :

- Signalisation horizontale du chemin de Pignet et de la rue Marcelle Drutel pour 3 000 €
- Débroussaillage du terrain Saint-François pour 3 000 €
- Reprise d'une conduite d'eau sur 108 ml pour le nouveau rond-point
- Création de 5 bacs béton chemin de Maran pour 9 607 €
- Dilatation de conduite des eaux usées au Gourganon pour 325 000 €

Ces investissements contribuent au développement et à la modernisation de nos infrastructures.

Je vous souhaite une très bonne soirée et vous invite, si vous le souhaitez, à partager un verre, dans un esprit de convivialité et d'amitié ».

La séance est levée à 19h46

Le Maire
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance
Claude BLOIS

